



SYNDICAT DES EAUX
BAROUSSE COMMINGES SAVE



Rapport annuel 2014

Sur le prix et la qualité du service
public d'eau potable

Document établi le 21 mai 2015



Indicateurs techniques du service d'eau potable

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2014 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

Un tel rapport permet aux élus, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et aux habitants du territoire du Syndicat des Eaux de la Barousse du Comminges et de la Save (SEBCS) de connaître le service et son évolution au fil des ans grâce à un suivi d'indicateurs techniques et financiers. Il doit être présenté par le Président puis par les maires.

Le présent document est établi à partir des données fournies par la SEM PSP et la SPL EBCS.

1.1. ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SEBCS regroupe 248 communes réparties sur 3 départements : la Haute Garonne (31), le Gers (32) et les Hautes-Pyrénées (65). La liste détaillée des communes est jointe en annexe.

1.2. CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les différents contrats du service de l'eau potable sur l'ensemble du SEBCS sont donnés dans le tableau ci-après :

Service	Mode de gestion	Exploitant	Fin du contrat
Départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon	Affermage	SEM PSP	02/02/2015
Département du 32	Affermage	SPL EBCS	31/12/2030

1.3. POPULATION DU SERVICE

Population au 1^{er} janvier 2015 (données INSEE) :

Le total des résidents est de :	84 968 habitants
Secteur SEM Pyrénées Services Publics	58 706 habitants
Secteur SPL Eaux Barousse Comminges Save	26 262 habitants

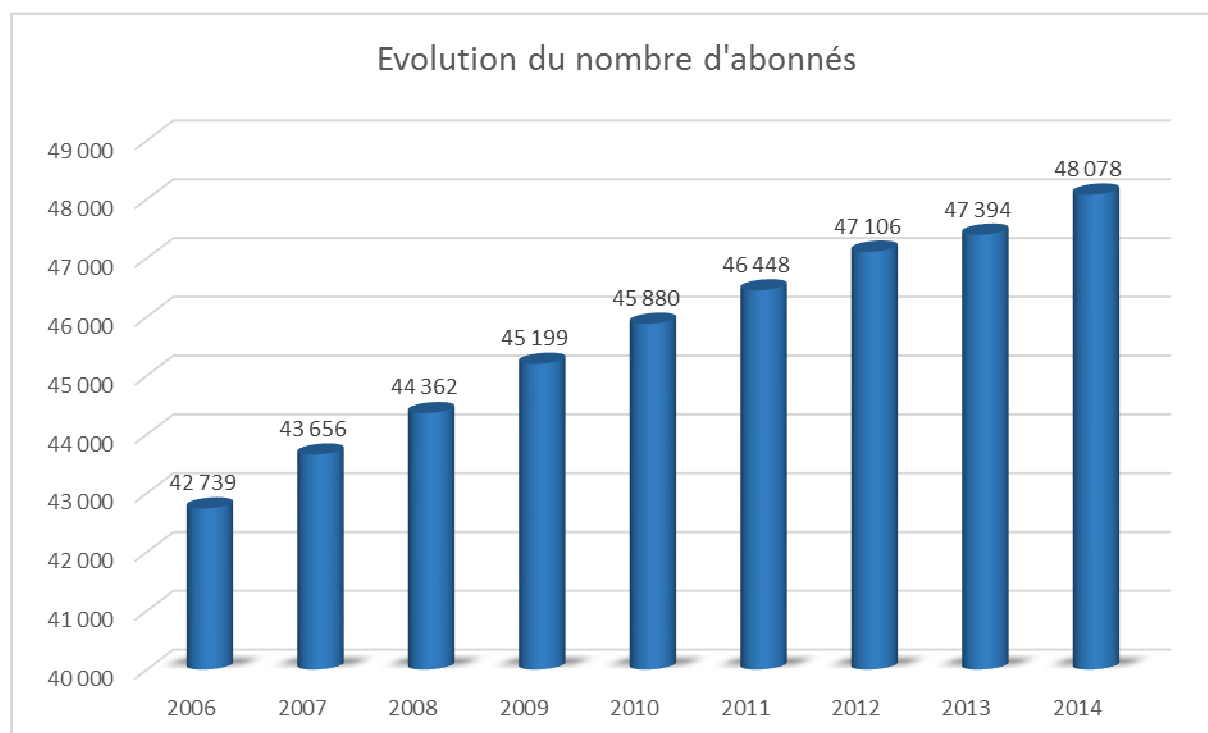
Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.4. CARACTERISTIQUES DU SERVICE

Abonnés du service :

Abonnés	2012	2013	2014	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	46 545	46 850	47 534	+1,46%
Nombre d'abonnés non domestiques*	561	544	544	-
Nombre total d'abonnés	47 106	47 394	48 078	+1,44%

*Les abonnés non domestiques regroupent les branchements agricoles et « verts ».



1.5. EAUX BRUTES – PRELEVEMENTS SUR LES RESSOURCES

Le SEBCS dispose de 17 points de prélèvements :

- ◆ Source des Piches à Sost
- ◆ Source de Cularon à Ferrère
- ◆ Sources des Chalets St Nérée à Ferrère
- ◆ Source de la Salose à Ourde
- ◆ Source de Hountaou à Mauléon-Barousse
- ◆ Source de la Gourdiolle à Mauléon-Barousse
- ◆ Source du Plan d'Aréas à Aveux
- ◆ Source du Rocher de la Vierge à Lourde
- ◆ Source de la Séreuille et Puits de la Carrère à Ore
- ◆ Puits de Ponlat
- ◆ Puits de Clarac
- ◆ Puits de Villeneuve de Rivière
- ◆ Puits des Tourasses à St Martory
- ◆ Puits de Mancieux (non utilisé)
- ◆ Puits Riou de Garonne à Roquefort-sur-Garonne
- ◆ Source de St Vidian à Martres-Tolosane

Ressources propres : (Le détail par source est présenté en annexe)

Nature	Production 2013 (m ³)	Production 2014 (m ³)	Variation
Sources et Ouvrages de prélèvement en nappe souterraine	9 189 951	9 198 163	+0,09%

Importations d'eau :

Nom de l'exportateur	Importés en 2012 (m ³)	Importés en 2013 (m ³)	Importés en 2014 (m ³)	Variation
Antichan (alimente St Pé d'Ardet)	19 530	18 806	12 869	-31,6%
Syndicat des Eaux de l'Arize	300	300	300	-
Volume total importé sur SEBCS	19 830	19 106	13 169	-31,1%

Total :

Total des ressources (m ³)	2012	2013	2014	Variation
Ressources propres	9 746 898	9 189 951	9 198 163	+0,09%
Importations	19 830	19 106	13 169	-31,1%
Total général	9 766 428	9 209 057	9 211 332	+0,02%

1.6. EXPORTATION HORS SEBCS

Le SEBCS exporte de l'eau en gros aux collectivités suivantes :

Nom de l'importateur	Exporté en 2012 (m ³)	Exporté en 2013 (m ³)	Exporté en 2014 (m ³)	Variation
Mondavezan	9	0	0	-
Valcabrière	23 017	12 934	10 491	-18,9%
Escorneboeuf	11 683	12 548	9 494	-24,3%
L'Isle Jourdain	5 973	7 583	5 862	-22,7%
SIDEAU Aubiet Marsan	8 186	9 701	7 327	-24,5%
Volume total exporté hors SEBCS	48 868	42 766	33 174	-22,4%

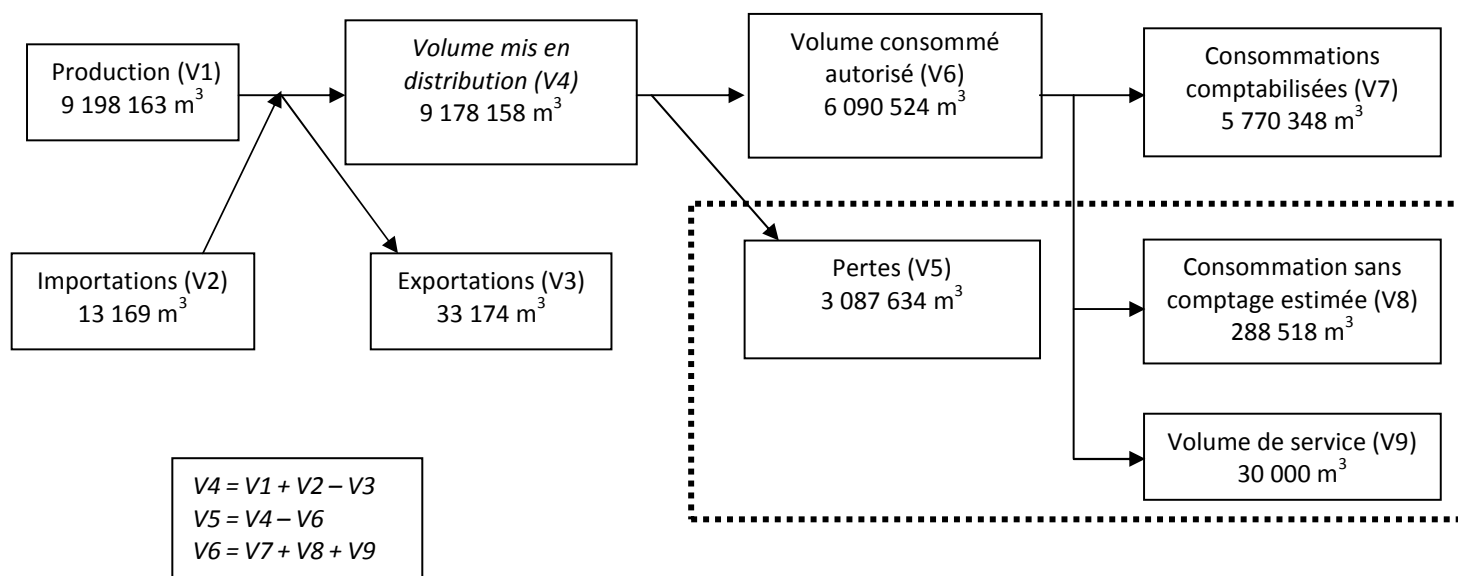
1.7. VOLUMES FACTURES SUR L'ANNEE CIVILE

Volumes facturés [m ³]	2013	2014	Variation
Total des volumes facturés	5 870 404	5 803 523	-1,14%

1.8. VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET CONSOMMES

	2013	2014	Variation
Volumes produits V1	9 189 951	9 198 163	+0,09%
Volumes achetés en gros (Antichan + St Paul) V2	19 106	13 169	-31,1%
Volumes vendus en gros V3	42 766	33 174	-22,4%
Volumes facturés V7	5 870 404	5 770 348	-1,70%
Volumes consommateurs sans comptage V8	293 520	288 518	-1,70%
Volumes de service du réseau	30 000	30 000	-
Rendement du réseau de distribution	67,59%	66,46%	-1,67%
Longueur du réseau (km)	4733	4 733	-
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/j/km)	1,92	1,97	+2,6%
Indice linéaire de pertes (m³/j/km)	1,73	1,79	+3,5%

Pour 2014, en tenant compte des volumes dégrévés (163 553 m³), le rendement est de 68.3%



1.9. BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements en plomb	2014
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	71

1.10. QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS (Agence Régionale de Santé) des départements du 31, 32 et 65. Le tableau suivant synthétise les résultats.

Département	Conformité	
	Bactériologique	Chimique
31-65	98,5%	100%
32	100%	100%
Moyenne	98,95%	100%

Les analyses sur le territoire du SEBCS montrent que la qualité de l'eau est très bonne. Sur l'ensemble du territoire du Syndicat des Eaux, il y a eu 287 prélèvements eau potable pour analyse et 3 prélèvements eau potable se sont révélés être non conformes. Ces dépassements de limite de qualité étaient dus à la présence de coliformes (*Escherichia coli*) ou d'entérocoques.



Indicateurs de performance

En accord avec les objectifs de la stratégie nationale du développement durable actualisée le 13 novembre 2006, l'évaluation de l'inscription des services publics d'eau et d'assainissement dans une perspective de développement durable est réalisée en examinant 3 axes : la qualité de service à l'utilisateur, la gestion financière et patrimoniale, les performances environnementales.

La définition de chaque indicateur est présentée en suivant l'ordre de l'annexe II de l'arrêté du 02 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement.

2.1. QUALITE DE SERVICE A L'USAGER

Taux de réclamation : Non disponible

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau du prix.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie : 98,95 %

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques : 100 %

C'est le pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques jugés conformes selon la réglementation en vigueur.

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : Non disponible

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

Les interruptions de service non programmées sont dues principalement à des interventions pour réparation de fuite.

Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés : Non disponible

Ce délai est le temps exprimé en heure ou en jour sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente : 3,90 %

Ce taux correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Les indicateurs présentés ci-dessus et qui sont « non disponible » font partis des indicateurs facultatifs.

Le SEBCS ne dispose pas aujourd'hui d'un système d'information suffisamment précis pour donner une valeur fiable à ces indicateurs. Une démarche interne est en cours sur la mise en œuvre des procédures et outils nécessaires à la collecte de cette information (entre autres).

2.2. GESTION FINANCIERE ET PATRIMONIALE

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,40 %

Moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées (hors branchements) au cours de l'année par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilités.

Année	Total
2006	9 392 ml
2007	17 915 ml
2008	20 425 ml
2009	32 353 ml
2010	16 959 ml
2011	24 029 ml
2012	20 144 ml
2013	22 580 ml
2014	11 864 ml

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 24 ans

Cet indicateur mesure la capacité de la collectivité à se désendetter. Il s'agit de la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 110 points

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté en annexe.

2.3. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE**Rendement du réseau de distribution : 66,5 %**

Il correspond au ration entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Indice linéaire des volumes non comptés : 1,97 m³/j/km

Est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Indice linéaire des pertes en réseau : 1,79 m³/j/km

Est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 63 %

Un indice chiffré de 0 à 100% est attribué selon l'avancement de la protection de la ressource en eau de chaque service :

- 0% : aucune action
- 20% : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40% : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% : dossier déposé en préfecture
- 60% : arrêté préfectoral
- 80% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100% : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre, et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Captages	Avancement de la procédure	%
Clarac, Lourde, Ore	Procédure administrative terminée	100 %
St Nérée, Gourdiolle, Aveux, Ferrère, Ourde	Arrêté de DUP obtenu Travaux en cours	70%
Villeneuve de Rivière, Ponlat, St Martory, Mancieux	Avis hydrogéologue rendu Enquête publique prévue courant 2015	40%
Sost	Procédure administrative terminée	100%
Martres Tolosane	Avis hydrogéologue rendu Abandon de la ressource	20%
Mauléon Barousse	Avis hydrogéologue en attente	20%

Estimation des volumes consommés non comptés : 290 176 m³

Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution)

Le calcul est fait avec une hypothèse de volumes « autorisés non comptés » égale à 5% des volumes autorisés comptés et 30 000 m³ d'eau de service correspondant à la moitié du volume des réservoirs du SEBCS.



Indicateurs financiers du service d'eau potable

3.1. INDICATEURS FINANCIERS GENERAUX

Recette d'exploitation :

La recette d'exploitation résultant du prix du service de l'eau potable sur le SEBCS s'élève à :

En €	2013 (en €)	2014 (en €)	Variation
Pour le SEBCS (31-65)	2 399 034,00	2 393 307,33	-0,24%
Pour le SEBCS (32)	1 310 845,00	1 307 930,27	-0,22%
Pour SPL EBCS (Dpt 32)	1 370 717,00	1 379 020,14	+0,61%
Pour PSP (Dpt 31 et 65)	2 880 007,00	2 895 650,00	+0,54%

Autres recettes :

Elles comprennent notamment les recettes suivantes :

En 2014	Eau	Eau Affermage
Participations communales (31-65)	/	312 242,68 €
Participations communales (32)	4 876,39 €	/
Subvention en annuité versée par le CG31	/	68 887,17 €

Subventions :

Les subventions versées en 2014 par l'Agence de l'Eau et des Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées s'élèvent à 85 330 €.

	Eau	Eau affermage
AEAG (31-65)	58 888,65 €	12 000,00 €
AEAG (32)	/	/
CG31	224,58 €	14 216,85 €
CG65	/	/
CG32	/	/
CR Midi-Pyrénées	/	/

3.2. ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette concerne l'ensemble de l'alimentation en eau potable du SEBCS. Il fait apparaître les valeurs suivantes au 31/12/2014 :

	Eau	Eau affermage
Encours au 31/12/2014	18 695 852,83 €	17 018 259,39 €
Annuité	1 531 742,50 €	1 567 690,61 €
<i>Remboursement du capital</i>	677 514,60 €	715 826,27 €
<i>Intérêts</i>	854 227,90 €	851 864,34 €

3.3. MONTANT DES AMORTISSEMENTS

Le montant des amortissements au 31/12/2014 est de :

	Eau	Eau affermage
Montant des amortissements au 31/12/2014	754 778,97 €	881 394,69 €

3.4. MONTANT DES ABANDONS DE CREANCE

Seul le département du Gers a mis en place un fonds de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L.115-3 du Code de l'action sociale et des familles.

Le montant d'abandon de créance pour le SEBCS en 2014 est de **1 851,78 €** (pour l'eau et l'assainissement dans le département du Gers)

3.5. TRAVAUX

L'état joint ci-après fait apparaître la liste des montants financiers des principaux travaux réalisés en 2014.

2014 – Travaux de renforcement, renouvellement et dévoiement de réseaux – Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées

Commune	Adresse	Type	Ø Canalisations	Linéaire
CASTILLON DE SAINT MARTORY	Quartier St Roch	Renforcement	Ø40PEHD	
MONTREJEAU	Futur Rond-Point du Lidl	Réhabilitation	Ø90PEHD	144 ml
MONTREJEAU	Futur Rond-Point du Lidl	Renouvellement	Ø75PVC	153 ml
ESTANCARBON	Derrière garage FIAT	Dévoiement	Ø63PVC	95 ml
MONTMAURIN	Quartier La Grange	Dévoiement	Ø32PEHD	130 ml
HUOS / GOURDAN	Bouclage réseaux	Renforcement	Ø125PVC	772 ml
MARTRES TOLOSANE	Avenue des Pyrénées	Réhabilitation	Ø60F	256 ml
MARTRES TOLOSANE	Rue du Soubaud	Renouvellement	Ø90PVC	181 ml
PEGUILHAN	Résidence Les Jardins de Simon	Dévoiement	Ø125F	90 ml
BAZORDAN	Chemin du Stade	Renforcement	Ø50PEHD	129 ml
MARIGNAC-LASPEYRE		Dévoiement	Ø50PEHD	35 ml
MARTISSERRE	Quartier Pich	Dévoiement	Ø40PEHD	495 ml
SOST	Quartier le Moulin	Renouvellement	Ø40PEHD	71 ml
HUOS	Rue de Lesponne	Renouvellement	Ø50PEHD	140 ml
SANA	Quartier Baylac	Dévoiement	Ø63PVC / 40PEHD / 32PEHD	356 ml
AUZAS	Quartier Jean Negre & Gnottes	Renforcement	Ø90F	990 ml
SAINT GAUDENS	École des Olympiades	Dévoiement	Ø75PVC	60 ml
LABASTIDE PAUMES	Quartier Cap del Bosc	Dévoiement	Ø50PEHD	192 ml
AUZAS	Rue du Lac & Chemin du Vallon	Renforcement	Ø63PVC	321 ml
BOULOGNE SUR GESSE	Réhabilitation centre-ville - Phase 2	Renouvellement	Ø110F	415 ml
MAULEON-BAROUSSE	Alimentation réservoir de Sartigue par Ferrère	Renforcement	Ø60 / Ø75F	400 ml
BLAJAN	Quartier Rouminguerasses	Renouvellement	Ø40PEHD	752 ml
SAINT PLANCARD	Quartier le Batan	Renforcement	Ø50PEHD	235 ml

2014 – Travaux d’extension de réseaux – Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées

Commune	Adresse	Type	Ø Canalisations	Linéaire	Montant
SEPX	Chemin de Vigne Nouvelle	Extension	Ø50PEHD	174 ml	14 512,80 €
MONTREJEAU	Village Chalets du Lac	Extension	Ø110PVC / Ø50PEHD	768 ml	49 525,79 €

2014 – Travaux réalisés dans le Gers

Communes	Travaux	Montant réalisé
LIAS	Village : remplacement canalisation acier sur 156 ml en Ø 125 PVC	En cours
MONGAUZY	La Roucco : remplacement canalisation sur 650 ml en Ø 63 PVC	9 332,13 €
RAZENGUES	Village : remplacement canalisation acier sur 398 ml en Ø 110 PVC	16 457,36 €
SEYSSES SAVES	Au Bourtolet : remplacement fonte grise sur 1517 ml en Ø 110 PVC et Ø 75 PVC	44 709,29 €
SAINT LOUBE AMADES	Amades : remplacement fonte grise sur 470 ml en Ø 110 PVC	En cours
SIMORRE	Place du lavoir : remplacement canalisation Ø 60 fonte par Ø 125 PVC sur 156 ml	13 865,91 €
SIMORRE	Place du maquis : aménagement esthétique en Ø 75 PVC sur 228 ml	20 265,56 €
CLERMONT SAVES	Renforcement du réseau lié à l'urbanisation quartier « Le Château » Ø 125 PVC sur 609 ml	56 972,22 €
BEZERIL	« Natais » : déplacement canalisation en Ø 63 PVC sur 40 ml	995,32 €
LAMAGUERE	Déplacement canalisation en Ø 75 PVC sur 78 ml	1 534,38 €
LOMBEZ	Chemin de Lascaoaous : déplacement canalisation en Ø 125 fonte sur 90 ml	6 120,17 €
MONBLANC	RD 206 « Aux Mouliets » remplacement de Ø 100 fonte grise par du Blutop 11 sur 660 ml	31 972,35 €
MONTAMAT	« A l'Esquinson » : déplacement canalisation en Ø 40 PVC sur 280 ml	3 842,55 €
PUJAUDRAN	« Au stade » : déplacement canalisation en Ø 40 mm PE sur 50 ml	4 304,03 €
TIRENT PONTEJAC	« Laoueran » : remplacement canalisation en Ø 75 PVC sur 298 ml	2 087,32 €

212 458,59 €

3.6. PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service de l'eau potable comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les volumes sont relevés annuellement. Les abonnements sont payables d'avance annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

	PSP	SPL
	Départements 31 et 65 + Cadeillan et Monbardon	Département 32
Abonnement :	47.00 €	47.00 €
Consommation :		
- m ³ d'eau de 1 à 200 m ³	0.95 €	1.34 €
- m ³ d'eau de 201 à 500 m ³	0.84 €	1.24 €
- m ³ d'eau supérieure à 501 m ³	0.69 €	1.12 €
- m ³ d'eau - Branchements municipaux	0.69 €	1.12 €
- m ³ d'eau - Eau en gros	0.57 €	0.75 €
- m ³ d'eau - Branchements verts	0.69 €	1.12 €

DEPARTEMENTS DU 31 ET 65 + COMMUNES DE CADEILLAN ET MONBARDON

 Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

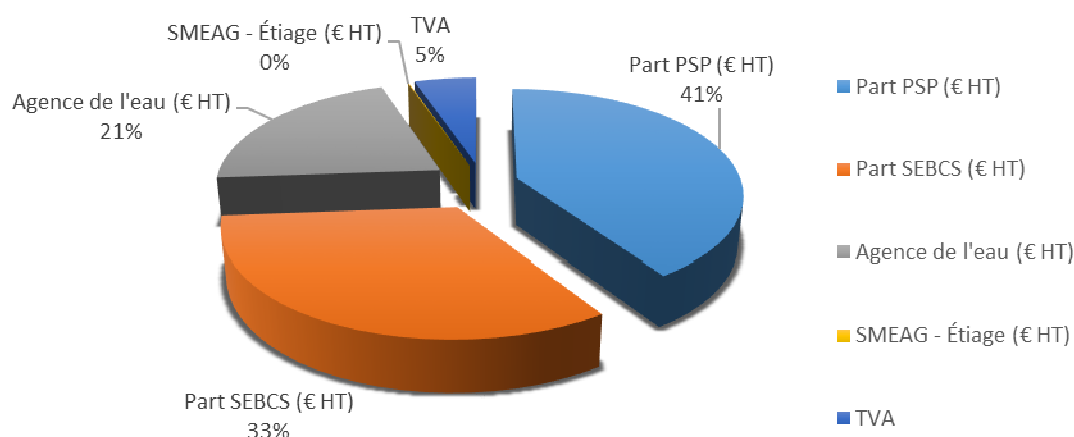
	Désignation	2014	2015	Variation
Part exploitation (PSP)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	24,4525	24,5149	+0,26%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,533	0,534	+0,18%
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	22,5475	22,4851	-0,28%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,417	0,416	-0,24%
Total part fixe (Abonnement)				
	Abonnement*	47,00	47,00	-
Organismes publics (€ HT/an)				
AEAG - Redevance prélèvement	le m ³	0,070	0,070	-
AEAG - Redevance pollution	le m ³	0,305	0,310	+1,64%
SMEAG - Étiage	le m ³	-	0,0016	
TVA (%)	%	5,50%	5,50%	

*Abonnement pour compteur 15 mm

** Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

 Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2014	2015	Variation
Part PSP (€ HT)	120 m ³	88,41	88,59	+0,20%
Part SEBCS (€ HT)	120 m ³	72,58	72,41	-0,23%
Tarif global Eaux de la Barousse inchangé (€ HT)	120 m ³	161,00	161,00	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m ³	45,00	45,60	+1,33%
SMEAG - Étiage (€ HT)	120 m ³	-	0,192	
TVA	5,50%	11,330	11,374	+0,39%
Total (€ TTC)	-	217,33	218,17	+0,39%
Prix en € TTC/m³	-	1,81	1,82	+0,55%

**Répartition du prix de l'eau au 1er janvier 2015
(Dpt 31-65)**


DEPARTEMENT DU 32

 Évolution du tarif de l'eau (tarifs au 1^{er} janvier de l'année n+1) :

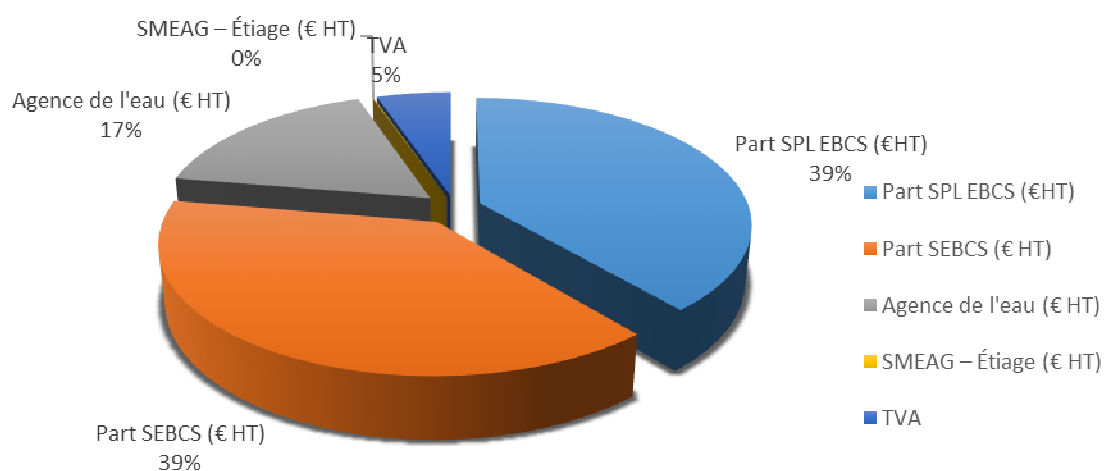
	Désignation	2014	2015	Variation
Part exploitation (SPL EBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	23,967	23,500	-1,95%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,688	0,670	-2,62%
Part de la collectivité (investissement SEBCS)				
Part fixe (€ HT/an)	Abonnement*	23,033	23,500	+2,03%
Part proportionnelle (€ HT/an)	le m ³	0,652	0,670	+2,76%
Total part fixe (Abonnement)	Abonnement*	47,00	47,00	-
Organismes publics (€ HT/an)				
AEAG - Redevance prélèvement	le m ³	0,070	0,070	-
AEAG - Redevance pollution**	le m ³	0,305	0,310	+1,64%
SMEAG - Étiage	le m ³	-	0,0016	-
TVA (%)	%	5,5	5,5	-

*Abonnement pour compteur 15 mm

** Le montant de la redevance pollution est fixe d'une commune à l'autre. Redevance fixée selon les critères de l'agence de l'eau.

 Composante de la facture d'un usager de 120 m³ :

	Quantité	2014	2015	Variation
Part SPL EBCS (€HT)	120 m ³	106,53	103,90	-2,47%
Part SEBCS (€ HT)	120 m ³	101,27	103,90	+2,60%
Tarif global Eaux de la Barousse inchangé (€ HT)	120 m ³	207,80	207,80	-
Agence de l'eau (€ HT) (prélèvement et pollution)	120 m ³	45,00	45,60	+1,33%
SMEAG – Étiage (€ HT)	120 m ³	-	0,192	-
TVA	5,50%	13,904	13,948	+0,32%
Total (€ TTC)	-	266,70	267,54	+0,31%
Prix en € TTC/m³	-	2,22	2,23	+0,45%

**Répartition du prix de l'eau au 1er janvier 2015
(Dpt 32)**


En 2015, le prix moyen du m³ d'eau est de 1,82 € TTC/m³ pour les départements du 31 et 65 et les communes de Cadeillan et Monbardon et de 2,23 € TTC/m³ pour le département du 32.

La part Eaux de la Barousse du prix de l'eau est stable depuis 2006.

Le prix moyen de l'eau (eau + assainissement) pour l'année 2010 observé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne (étude juin 2011) est de :

- 3,28 €/m³ pour la Haute Garonne
- 3,54 €/m³ pour le Gers
- 3,16 €/m³ pour les Hautes Pyrénées

Cette même étude indique un prix moyen sur le Bassin Adour Garonne est de 3,63 € TTC/m³ avec la répartition suivante :

- 1,46 €/m³ pour l'eau potable
- 1,56 €/m³ pour l'assainissement
- 0,43 €/m³ pour les redevances
- 0,18 €/m³ de TVA

Le tableau présente la répartition du prix de l'eau pour une facture type de 120 m³ :

	2010	2015	
	Bassin Adour-Garonne	PSP - DPT 31 et 65 Cadeillan et Monbardon	SPL EBCS Dpt 32
Prix moyen €TTC/m³	3,63 €	3,55 €	3,96 €
- pour l'eau potable (€/m ³ HT)	1,46 €	1,342 €	1,732 €
- pour l'assainissement collectif (€/m ³ HT)	1,56 €	1,34 €	1,34 €
- pour les redevances (€/m ³ HT)	0,43 €	0,617 €	0,617 €
- TVA	0,18 €	0,252 €	0,274 €